



Dossier Inscription Eté 2020

Nom et prénom du jeune : Date de naissance :

Nom du ou des parent(s) : Prénom(s) :

Adresse :

Ville : Code Postal :

Tél : Tél portable : Mail :

N° tél portable du jeune : Mail du jeune :

Référent Allocataire CAF :

N° d'Allocataire C.A.F. ou M.S.A. : (MSA précisé si exploitant ou salarié)

Quotient de moins d'un mois : (Merci de donner un justificatif)

- 1) J'autorise un salarié de l'association à transporter mon fils ou ma fille dans sa voiture personnelle*
- 2) J'autorise mon enfant à être pris en photo lors de son activité, et que les clichés puissent être publiés dans la plaquette, les tracts, le site Internet ou les autres supports de communication*

*Rayer les mentions si vous ne donnez pas votre autorisation

Tarif 2 jours :		Tarif veillée : 4€			
Date d'inscription	Duo d'Activités / Veillées	Tarif Total	Versements	Solde	

Toute annulation doit être justifiée par écrit et entrainera une retenue de 50% ;
Toute annulation de dernière minute (moins de 48h), ou absence non justifiée entrainera une retenue de 100% ;
L'adhésion n'est en aucun cas remboursée.

Date et Signature

Juillet 2020

Juillet 2020				
Lundi 06/07	Mardi 07/07	Mercredi 08/07	Jeudi 09/07	Vendredi 10/07
Journée	Journée	Journée	Journée	Journée
Veillée	Veillée	Veillée	Veillée	Veillée
Lundi 13/07	Mardi 14/07	Mercredi 15/07	Jeudi 16/07	Vendredi 17/07
Fermeture S'Pace jeunes		Journée	Journée	Journée
		Veillée	Veillée	Veillée
		Veillée	Veillée	Veillée
Lundi 20/07	Mardi 21/07	Mercredi 22/07	Jeudi 23/07	Vendredi 24/07
Journée	Journée	Journée	Journée	Journée
Veillée	Veillée	Veillée	Veillée	Veillée
Lundi 27/07	Mardi 28/07	Mercredi 29/07	Jeudi 30/07	Vendredi 31/07
Journée	Journée	Journée	Journée	Journée
Veillée	Veillée	Veillée	Veillée	Veillée
Août 2020				
Lundi 17/08	Mardi 18/08	Mercredi 19/08	Jeudi 20/08	Vendredi 21/08
Journée	Journée	Journée	Journée	Journée
Veillée	Veillée	Veillée	Veillée	Veillée
Lundi 24/08	Mardi 25/08	Mercredi 26/08	Jeudi 27/08	Vendredi 28/08
Journée	Journée	Journée	Journée	Journée
Veillée	Veillée	Veillée	Veillée	Veillée

A l'S'Pace Jeunes

Règlement intérieur de L'S'Pace

Charte informatique

Je dois avoir complété un dossier d'inscription complet ;
 Je respecte les personnes qui le fréquentent et qui travaillent ;
 Je n'abîme pas le matériel qui est à ma disposition ;
 Je ne peux emprunter aucun matériel de manière ponctuelle ou définitive ;
 Je peux utiliser les jeux (babyfoot, billard, ordinateurs, jeux de sociétés...);
 Je peux consulter sur place les documents d'informations, revues, classeurs au sein du PJJ ;
 Le téléphone portable n'est toléré que sur les temps informels, autrement dit, interdit pendant les activités et les temps du repas ; En cas de dommage ou de vol, la responsabilité reviendra au propriétaire.
 Prévenir quand je vais me servir dans le bar en boissons, barres chocolatées, et bonbons.
 Mes affaires personnelles restent sous ma responsabilité (Vol, casse...).



« Pense à déconnecter tes comptes ! »
(Réseaux sociaux)



N'apporte aucune modification à la configuration des machines, sauf sur autorisation !
 Préviens un adulte s'il y a un dysfonctionnement sur le PC ;
 Ne tente pas de le réparer même si tu es un pro de l'informatique !
 Ne pas tenter de lire, modifier, copier, ou détruire des fichiers ne t'appartenant pas ;
 N'enregistrer aucun fichier portant atteinte à la morale d'une personne et à la réputation de la MJC et de L'S'Pace Jeunes ;
 Ne lancer aucune impression sans l'autorisation d'un animateur !
 Respecter les lois, et notamment celles relatives aux publications à caractères injurieux, racistes, pornographiques et diffamatoires.



La consommation d'alcool n'est pas autorisée, même pour les majeurs !



Je ne fume pas dans les locaux, ni pendant les activités. Une autorisation parentale sera demandée pour les mineurs fréquentant l'S'Pace.



A l'extérieur de L'S'Pace Jeunes

Le coin fumeur est côté terrasse près du cendrier ;
 Je respecte les espaces verts ;
 Lors des activités organisées par L'S'Pace, je respecte les consignes de sécurité données par l'équipe d'animation ;
 Je respecte le règlement du Centre Brassens et n'entre pas dans les salles fermées !



« Tu peux te passer de moi lors des activités et des temps de repas, si si je t'assure ! »

Les Sanctions

Tout manquement au présent règlement pourra conduire à reconsidérer l'accès à L'S'Pace Jeunes

1^{ère} sanction : Avertissement oral donné par l'animateur, et signalé à l'ensemble de l'équipe

2^{ème} sanction : Rencontre avec l'équipe, le jeune et sa famille

3^{ème} sanction : Exclusion temporaire ou définitive, après une rencontre entre équipe, jeune et parents.

Date et signature des parents ou du représentant légal suivi de la mention « Lu et approuvé »

Signature du jeune suivi de la mention « Lu et approuvé »